



## VOUS ÊTES TRANSPORTEUR ROUTIER, VOS CAMIONS TRANSPORTENT EN EUROPE LES MARCHANDISES QUI VOUS SONT CONFIÉES ?

Vous êtes responsable en cas de dommage ou perte. Les termes et limites de votre responsabilité sont fixés par une convention internationale adoptée en 1956. Cette convention est d'application obligatoire, elle prévaut même si les parties concernées ont stipulé des dispositions différentes dans leur contrat. Il s'agit du document CMR.



### CONVENTION RELATIVE AU CONTRAT DE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES PAR ROUTE

En outre, la CMR a été transposée dans notre droit national, ce qui rend les disposition de celle-ci applicable également aux transports nationaux de marchandises.

La CMR crée un mécanisme juridique particulier. La convention est basée sur une présomption de responsabilité du transporteur dès lors qu'il y a perte ou dommage.



La responsabilité du transporteur est toutefois plafonnée forfaitairement à 8'33 DTS par Kg de marchandise perdue. L'assurance de la responsabilité du transporteur doit être alignée sur toutes les particularités de la CMR.

Bureau Mouyard est incontestablement un acteur important dans ce créneau spécialisé de l'assurance. Nous distribuons des produits d'assurance et proposons des solutions adaptées aux transporteurs nationaux mais aussi aux logisticiens.



## UNE ASSURANCE CMR SUR MESURE ET ADAPTÉE À VOS BESOINS EN ACCORD AVEC LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Notre connaissance approfondie et notre longue expérience nous ont amenés à mettre au point des textes de police adaptés à vos besoins. Nous vous proposons une élaboration de la police personnalisée et basée sur :

- Une étude de la couverture requise suivant la nature des marchandises ;
- Une étude de la valeur maximale à assurer ;
- La recherche d'extensions spécifiques pour couvrir les nouveaux risques liés à l'évolution du transport ;
- La recherche de l'assureur le plus compétitif au cas par cas.

En cas de sinistre, vos intérêts seront protégés de manière optimale et suivis par une équipe compétente et expérimentée en la matière. De plus, notre très longue pratique du métier nous a permis de construire une excellente relation avec non seulement tous les assureurs du marché mais également avec leurs experts intervenant en cas de sinistre. De plus, nous utilisons les leçons retirées des sinistres pour améliorer les conditions d'assurance.

## DES EXTENSIONS POUR UNE COUVERTURE ENCORE PLUS COMPLÈTE

- Matériel appartenant à des tiers :
  - La perte et dommages matériels occasionnés aux marchandises transportées en vrac ;
  - Les dommages matériels de verre à vitre et marchandises assimilées ;
  - Les bagages et effets personnels des chauffeurs.
- Extensions pour les opérations connexes au transport
- Extensions pour les opérations de chargement/déchargement
- Retard de livraison de marchandises
- Dommages suite à la contamination du produits transporté

